Aires protégées

Les Zones Naturelles d'Inte?re?t Ecologique, Faunistique, Floristique : Les ZNIEFF, cofinance?es par l'Etat et la Re?gion comptent au total 492 zones couvrant 375 000 ha (DPM inclus).

Tous les types de milieux sont repre?sente?s au sein d'une trame e?cologique remarquable. Parmi les diffe?rents types de milieux, les lacs, e?tangs repre?sentent 5% et les cours d'eau 4%.

Le re?seau «Natura 2000» sera constitue? -a? terme- a? l?e?chelle du territoire europe?en par l?ensemble des sites de?signe?s par chaque Etat membre (actuel et a? venir) aussi bien au titre de la directive «Oiseaux» de 1979 en tant que Zone de Protection Spe?ciale (ZPS), que de la directive «Habitats» de 1992 en tant que Zone de Conservation Spe?ciale (ZSC).

40 sites ont e?te? inventorie?s dans la re?gion et propose?s par le ministe?re en charge de la protection de la nature pour figurer parmi les sites d?inte?re?t communautaire, en application de la directive communautaire «Habitats» (1992). Ils couvrent 100.909 ha sur le territoire bas-normand, dont 42.450 ha de domaine public maritime. Figurent dans ces propositions des sites du littoral (massifs dunaires, falaises, co?tes rocheuses basses, havres, baie du Mt St Michel, des Veys, estuaire de Seine) des massifs forestiers (Cerisy, Ecouves, Perche) des grandes zones humides (marais Cotentin et du Bessin, du Grand Haze?) des rivie?res et leur lits majeurs (Orne, Sarthe, Sarthon, Se?e, Touques, Rouvre, Druance, Souleuvre, Airou), des landes, des coteaux calcaires.

Ces sites ont vocation a devenir des zones spe?ciales de conservation (ZSC). Ils sont progressivement dote?s de documents d?objectifs (DOCOB), fixant des objectifs de gestion. En juin 2006, 15 sites sont dote?s de tels documents approuve?s par arre?te? pre?fectoral.